

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5255 - Mercredi 23 décembre 2020 - Prix : 10 DA

Béjaïa

Grève des travailleurs des travaux publics

Page 16

Dossiers administratifs

Le certificat de nationalité et le casier judiciaire ne sont plus exigés

Page 2

La concession de Biden à Trump

Par Mohamed Habili

Le président américain élu, mais non encore «inauguré», comme cela se dit en anglais, Joe Biden, s'est saisi de l'occasion offerte par sa vaccination contre le Covid-19, lundi dernier, une scène prenant place comme il se doit sous les feux de la rampe, dans le but d'encourager ses concitoyens à faire de même, pour porter au crédit de l'administration sortante la mise au point aux Etats-Unis non pas d'un seul mais de deux vaccins. Ce qui peut paraître un geste sans conséquence en d'autres temps revêt aujourd'hui aux Etats-Unis, un pays très divisé tout au long du mandat de Donald Trump, une signification politique qu'on peut difficilement sous-estimer. Après le vote du collège électoral du 14 décembre, une étape décisive mais non pas la toute dernière cependant, c'est bien là l'événement le plus marquant avant sa prise de fonction le 20 janvier. Le seul fait qui puisse le concurrencer sous ce rapport, ce sont les félicitations du chef de file républicain au Sénat, Mitch Mc Connell, à l'adresse de Joe Biden dans la foulée du vote du collège électoral. Pour la première fois en effet un républicain de premier plan, de surcroît un fidèle de Trump, a reconnu la légitimité de Biden en tant que nouveau président des Etats-Unis, alors que jusque-là lui-même s'en était tenu à la position de son parti consistant à contester la régularité de la présidentielle du 3 novembre.

Suite en page 3

Le Professeur Yousfi rassure sur son efficacité

La vaccination, «unique remède contre le coronavirus»



Ph/D. R.

Plus qu'une solution miracle au coronavirus, la vaccination «est le seul et unique remède contre cette pandémie», rassure l'infectiologue Professeur Mohamed Yousfi, pour inciter le citoyen à se faire vacciner et lutter contre la méfiance «alimentée par certains lobbies anti-vaccin internationaux».

Page 2

Industrie pharmaceutique

Dépôt dès aujourd'hui des programmes d'importation des matières premières

Page 4

Tizi-ouzou

Sonelgaz fait état de 210 cas d'agression d'ouvrages durant 2020

Page 16

Le Professeur Yousfi rassure sur son efficacité

La vaccination, «unique remède contre le coronavirus»

■ Plus qu'une solution miracle au coronavirus, la vaccination «est le seul et unique remède contre cette pandémie», rassure l'infectiologue Professeur Mohamed Yousfi, pour inciter le citoyen à se faire vacciner et lutter contre la méfiance «alimentée par certains lobbies anti-vaccin internationaux».

Par Louisa Ait Ramdane

Si la campagne de vaccination contre le Covid-19 débutera en janvier prochain suite à l'ins-truction donnée par le président de la République, certaines personnes s'interrogent sur l'efficacité du vaccin. Pour dissiper les doutes autour de la vaccination, le chef de service des maladies infectieuses à l'hôpital de Boufarik et président du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (Snpspp), Professeur Mohamed Yousfi, rassure sur l'efficacité et l'importance du vaccin contre le coronavirus. «La plus grande découverte de l'humanité depuis Pasteur, c'est la vaccination. C'est cette arme qui nous a permis d'éradiquer beaucoup de maladies et de les contrôler», a tenu à rappeler P Yousfi. En tant qu'infectiologue, il a souligné que «la vaccination est une arme importante. C'est l'unique arme qui peut mettre fin ou contrôler une épidémie».

Selon lui, «il est normal que le simple citoyen s'inquiète parce que c'est une maladie nouvelle, c'est un virus qu'on vient de découvrir et surtout que le vaccin soit élaboré en moins d'une année et que d'habitude son élaboration prend 4 ans, 5 ans ou plus». Pour rassurer le citoyen, l'infectiologue a tenu à préciser que le vaccin a été élaboré en un temps jugé record par deux raisons : l'échange en termes de données scientifiques entre les experts de différents pays, ce qui fait qu'il y a eu plus de 150 projets d'élaboration de vaccin. La deuxième raison, très importante, est que plusieurs laboratoires se sont lancés et surtout beaucoup d'argent a été investi.

Pour encourager les citoyens à se faire vacciner et lutter contre la méfiance «alimentée par certains lobbies anti-vaccin internationaux», le spécialiste a plaidé pour un travail de sensibilisation, d'information et de communication à l'égard de la population avant l'entame de l'opération de vaccination.

«J'insiste sur l'opération de sensibilisation, d'information et de la communication par rapport aux citoyens pour couper l'herbe sous les pieds de toute partie ou personne qui pourrait influencer négativement sur cette vaccination. Il faut le faire avant de commencer l'opération», a-t-il insisté.

Quant à la stratégie vaccinale, le P Yousfi a fait savoir qu'il y a des catégories de population qui seront prises en charge en priorité, notamment les personnes âgées qui sont des sujets à risques, les malades chroniques, le personnel de la santé, ce qui est «une priorité



Ph/D. R.

des priorités», selon lui, puis viendront les corps constitués pour différentes raisons de fonctionnement.

Sur le choix du vaccin à acquérir, l'infectiologue a fait savoir que cela repose sur plusieurs critères, notamment la conservation, la logistique, la disponibilité et le prix. Il s'est dit, à cet effet, «optimiste» quant à l'efficacité des vaccins contre le coronavirus, certains laboratoires ayant réalisé, selon lui,

des avancées considérables. «Au moment où on parle, avec tout ce qui a été publié en termes d'efficacité et d'effets secondaires, plusieurs vaccins sont valables (...). On peut faire le choix et on a cette possibilité de négocier», a poursuivi l'infectiologue, jugeant «logique» la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'entamer la vaccination janvier prochain, parce que, a-t-il argué, d'un point de vue

scientifique, il fallait qu'on at- tentionne les «premiers résultats» des

vaccinations entamées dans certains pays. L. A. R.

Bilan des dernières 24 heures Virus : 12 décès et 410 nouveaux cas

L'Algérie a enregistré 12 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, trois cas de plus qu'hier (9), portant à 2 687 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 410 cas, soit 46 cas de moins par rapport au bilan d'hier (456), pour atteindre, au total, 96 069 cas confirmés. R. N.

Dossiers administratifs

Le certificat de nationalité et le casier judiciaire ne sont plus exigés

L'engrenage bureaucratique qui a beaucoup pénalisé le citoyen sera un petit peu allégé. Désormais, le certificat de nationalité et le casier judiciaire ne seront plus exigés pour la constitution des dossiers administratifs. Un décret exécutif fixant les conditions d'exemption de l'exigence de présentation de ces deux documents vient d'être publié au Journal officiel n° 74. Une décision qui devrait satisfaire beaucoup de citoyens, obligés de se soumettre à de véritables aberrations administratives. Dans son article 1^{er}, il est indiqué que «le présent décret a pour objet de fixer les conditions d'exemption de l'exigence de présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire dans les dossiers administratifs». Précisant dans son article 2 que «la présentation du certificat de nationalité ne peut être exigée dans le cadre des dossiers administratifs instruits par les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, lorsque l'intéressé fournit une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport national». L'établissement, la première fois, de ces deux pièces d'identité nécessite, bien sûr, un certificat de nationalité. Cependant,

dans l'article 3 l'on précise que «contrairement aux dispositions de l'article 2 du présent décret, la présentation du certificat de nationalité peut être exigée lorsqu'il s'agit de la constitution d'un dossier nécessitant des vérifications édictées par l'ordre ou la sécurité publics ou lorsque la copie de la carte d'identité nationale ou du passeport national est illisible ou altérée». Ce qui est, on ne peut plus, compréhensible.

Par ailleurs, ce même décret s'est penché également sur le cas du casier judiciaire. Ainsi, l'article 4 explique que «la présentation du bulletin n° 3 du casier judiciaire ne peut être exigée dans les dossiers administratifs instruits par les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, jouissant du droit de consulter le bulletin n° 2 du casier judiciaire. La consultation de l'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2) doit être effectuée, exclusivement, par les personnes habilitées à cet effet par leurs administrations, sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur». Dans l'article 5, le décret spécifie que «les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services

en relevant cités à l'article 4 ci-dessus, avant l'annonce des résultats définitifs des concours de recrutement, doivent s'assurer du casier judiciaire (bulletin n° 2), que le candidat n'a pas d'antécédents judiciaires incompatibles avec la fonction à pourvoir, à travers l'exploitation de la base de données du ministère de la Justice relative au casier judiciaire». «Dans tous les cas, les administrations, établissements et institutions publics, les collectivités locales ainsi que les services en relevant, peuvent vérifier la validité des documents prévus dans le présent décret, par tous moyens, notamment par l'exploitation des bases de données relatives à ces documents», ajoute l'article 6 du décret exécutif. En septembre dernier, depuis Oran, le ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati, avait déclaré qu'il allait «déposer un texte devant le Parlement pour supprimer le casier judiciaire et le certificat de nationalité et définir les cas particuliers dans lesquels ces documents seront exigibles ; pour le reste la carte d'identité et le passeport suffisent, car celui qui a une carte d'identité nationale ou un passeport algérien, sa nationalité est attestée de fait par ces deux documents».

Aomar Fekrahe

– En attendant de débattre des problèmes que vit le secteur de l'Education –

Des syndicats appellent Ouadjaout à ne pas prendre des décisions unilatérales

■ Depuis le début de cette année scolaire, plusieurs syndicats de l'Education nationale reprochent au ministre de tutelle de prendre des décisions unilatérales sans consulter ses partenaires sociaux. Ces derniers appellent donc Ouadjaout à entamer des rencontres bilatérales pour débattre des problèmes que vit le secteur.

Par Thinhinene Khouchi

«**U**n secteur ne peut être mené par une seule personne, et les réponses aux problèmes se trouvent en débattant et dialoguant avec les acteurs dans n'importe quel secteur». Tel est l'avis des syndicats de l'Education nationale qui reprochent à leur ministre de ne pas tenir ses engagements et néglige le rôle des partenaires sociaux. Le chargé de communication de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (Upéf), Abdelouahab Lamrizegar, nous a affirmé «ne pas avoir cessé d'appeler le ministère à ouvrir le dialogue et a organisé des réunions pour débattre de plusieurs problèmes. Mais on n'a pas reçu de réponse». Pis encore, «le ministère est en train de prendre des décisions pédagogiques sans consulter ses partenaires sociaux, et c'est une faute grave. Le ministre doit, avant de prendre n'importe quelle décision concernant le secteur de l'Education, donc les élèves et les enseignants, prendre en considération nos propositions», a-t-il expliqué, donnant comme exemple la suppression d'un contrôle continu et le devoir surveillé pour cette année. «Cette décision, prise par le ministre de l'Education seul, est fautive et mauvaise pour l'élève car le semestre est long et l'élève doit passer au moins deux devoirs pour être toujours prêt et en alerte. Avec un seul devoir surveillé,



PH. > D. R.

l'élève délaissera ses cours et retardera sa révision jusqu'au jour de l'examen». «Pour que de telles décisions ne soient pas prises, on appelle à des réunions et au dialogue. Les décisions unilatérales ne vont pas faire avancer les choses et risquent même de faire sombrer le secteur dans d'autres problèmes». De son côté, Meziane Meriane, coordinateur national du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest), a indiqué qu'«on a, à maintes reprises, demandé qu'il y ait des rencontres pour discuter des problèmes du secteur.

On a lancé des appels via les médias et on a l'attention de déposer une demande de rencontre bilatérale avec le ministre», et d'ajouter : «On s'est rencontrés au début de l'année, mais rien n'empêche qu'on se rencontre encore. Il y a certains dépassements de la part des inspecteurs et proviseurs auxquels il faut trouver des solutions et d'autres sujets encore». En outre, des syndicats de l'Education nationale de diverses catégories professionnelles rappellent au ministre son offre de dialogue annoncée le 7 décembre à l'adresse des directeurs des établissements du cycle primaire,

qui observaient une action de protestation articulée autour «des anomalies et manques enregistrés en matière de moyens de prévention contre la pandémie au niveau des écoles». En effet, les syndicats des directeurs du cycle primaire, des proviseurs des établissements du secondaire, des superviseurs et adjoints d'éducation, des professeurs de l'éducation et des conseillers de l'éducation ont adressé une correspondance commune au ministère de l'Education pour statuer sur les revendications soulevées par chacun d'eux, mais qui sont restées sans suite. **T. K.**

Promouvoir l'action commune

Hamidou : faire face aux difficultés pour relever les défis du tourisme arabe

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou, a insisté, hier, sur la promotion de l'action commune entre les pays arabes, à travers un partenariat «renforcé et global» permettant de faire face aux difficultés et défis auxquels se heurte actuellement le tourisme arabe. Intervenant aux travaux de la 27^e session du Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes du Tourisme, tenue par visioconférence, le ministre a indiqué que les recommandations et décisions qui seront arrêtées lors de cette rencontre impliquent de «consentir des efforts pour leur application dans le cadre d'une approche participative et de concertation».

A ce titre, le ministre a réitéré «l'engagement de l'Algérie à poursuivre son appui aux efforts

arabes, en vue de développer une industrie de tourisme, pionnière, durable et sûre».

Passant en revue l'expérience de l'Algérie dans la lutte contre la pandémie de coronavirus, M. Hamidou a indiqué qu'une «série de mesures urgentes avait été prise, sous la direction et la supervision directe du président de la République, Abdelmadjid Tebboune», relevant qu'il a été question, dans ce cadre, d'assurer les moyens indispensables au niveau sanitaire, dans l'objectif d'atténuer les retombées négatives de la pandémie sur les plans social et économique. Pour le ministre, les résultats obtenus actuellement témoignent du succès collectif dans la limitation des retombées de la pandémie. Ils se veulent aussi un exemple à suivre pour une reprise progressive, souple et sûre

d'un nombre d'activités. Pour ce faire, poursuit le ministre, l'Algérie s'attelle à «la mise en œuvre de plans, en vue d'une reprise progressive des activités touristiques soumises au contrôle, en focalisant davantage sur l'application des protocoles sectoriels globaux de santé et de sécurité, à l'instar du protocole sanitaire préventif contre le coronavirus».

Estimant que la tenue des travaux de cette session, en ces circonstances sanitaires exceptionnelles, «est une preuve de la forte volonté commune de surmonter cette conjoncture sensible que traverse le tourisme mondial et arabe», M. Hamidou a souligné que le débat autour des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 23^e session du Conseil interministériel, prévue aujourd'hui, «est une démonstration de la préparation

proactive visant à faire face aux difficultés et aux défis auxquels est confronté le tourisme inter-arabe». Abordant, par ailleurs, le renforcement de la sécurité du tourisme arabe, le ministre a fait état de la ratification par l'Algérie du document modèle de la stratégie arabe dans ce domaine, en soumettant des propositions insistant en particulier sur le renforcement des investissements dans le domaine de la sécurité au niveau des différentes zones touristiques.

Il est également question, dans le cadre de ces propositions, d'unifier les mécanismes d'assistance sécuritaire, notamment la réception des plaintes par les touristes en diverses langues, la mise en place des programmes pour aider les touristes et l'organisation de sessions de formation en présentiel

LA QUESTION DU JOUR

La concession de Biden à Trump

Suite de la page une

Dans la tradition américaine, cette première reconnaissance est censée provenir du président sortant lui-même, ou sinon de son compéteur, si ce président s'en va au bout de deux mandats, dès l'annonce des premiers résultats par les médias les plus en vue. On sait que Trump non seulement n'a pas concédé sa défaite, mais a tout entrepris au plan judiciaire pour obtenir l'annulation de la victoire de Biden. Pour que cette victoire soit à l'abri de tout retournement dans la conjoncture actuelle, une dernière étape reste à franchir : la confirmation par le Congrès du vote du collège électoral au cours d'une cérémonie, en général de pure forme, devant se tenir le 6 janvier. On ne connaît pas de cas dans l'histoire électorale des Etats-Unis où ce recensement par les sénateurs et représentants réunis ait donné lieu à un rejet des résultats issus du vote des grands électeurs. Il y a tout lieu de penser que la cérémonie du 6 janvier ne constituera pas une exception à la règle. Mais s'il en est ainsi, si l'on sait que la séance en question se déroulera sans vague et sans tohu-bohu, conformément à une tradition jamais prise en défaut, c'est parce que le premier des républicains dans un Sénat dominé par son parti, et donc celui de Trump, a pris les devants en ce sens en adressant au moment idoine ses félicitations au nouveau président. L'initiative de McConnell, peut-être prise en concertation avec Trump en dépit des apparences, a coupé court à une crise politique sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis. Après qu'une majorité des électeurs a voté pour Biden, il a encore fallu le consentement du leader républicain au Sénat pour que leur choix produise son effet. Sans sa reconnaissance de cette élection, avec ou sans accord de Trump, le recensement du 6 janvier aurait pu tourner à la foire d'empoigne entre représentants des deux camps. Le basculement des Etats-Unis dans une crise existentielle aurait probablement été alors inévitable.

M. H.

ou en ligne, à l'effet d'améliorer la sécurité du tourisme.

En ce qui concerne le renforcement du secteur du Tourisme en Palestine, le ministre a souligné la nécessité de mettre en œuvre la décision du Conseil ministériel arabe du tourisme en 2018 qui a invité les pays arabes à élargir les investissements touristiques en Palestine, afin d'instaurer une industrie touristique palestinienne et de préserver le patrimoine civilisationnel, culturel et patrimonial de la région.

Ali H.

Industrie pharmaceutique

Dépôt dès aujourd'hui des programmes d'importation des matières premières

■ Les fabricants locaux de produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux peuvent déposer dès aujourd'hui leurs programmes d'importation des matières premières pour l'année 2021, a annoncé, lundi, le ministère de l'Industrie pharmaceutique.

Par Meriem N.

« Il est porté à la connaissance des opérateurs pharmaceutiques producteurs locaux de produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, qu'en application du décret exécutif n° 20-272 du 29 septembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Industrie pharmaceutique, que le dépôt des programmes d'importation actualisés pour l'exercice 2021 des matières premières et des intrants destinés à la fabrication locale se fera dès mercredi 23 décembre 2020 », est-il indiqué dans une note du ministère, publiée sur sa page Facebook officielle.

Les programmes d'importation

des matières premières et des intrants destinés à la production peuvent être déposés tout au long de l'année, précise la même source.

Cependant, les fabricants sont tenus de remettre leur programme de production de l'année 2021 avant le 31 décembre en cours. Les opérateurs doivent, par ailleurs, préciser, lors du dépôt de leurs programmes d'importation, les quantités prévues à la fabrication à partir de la matière première et l'état récapitulatif actualisé des réalisations et du stock pour chaque produit ainsi que les périmés le cas échéant, selon la note du ministère.

M. N.



Ph/D. R.

Énergies renouvelables à Ghardaïa Le Cerefe se félicite du lancement d'un projet

Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe) s'est félicité du lancement du projet «Technopol Energies Renouvelables» à Ghardaïa, tout en lui apportant son soutien.

«Le Cerefe se félicite du lancement du projet Technopol Energies Renouvelables à Ghardaïa et lui apporte son soutien et son accompagnement», a précisé le Cerefe dans un communiqué publié sur sa page facebook.

Baptisé Manar, le projet sera réalisé par l'Unité de recherche appliquée en énergies renouvelables (Uraer) de l'EPST et le Centre de développement des énergies renou-

lables (Cder).

Ce projet sera également réalisé avec le soutien et la supervision de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DgrsdT), ajoute le communiqué.

Le «technopole» regroupe quatre plateformes technologiques à savoir, énergie solaire photovoltaïque, énergie solaire thermique CSP, hydrogène d'origine renouvelable et enfin application de l'énergie solaire dans le domaine agricole, selon le Cerefe.

Dans son premier rapport annuel publié récemment, le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique a adressé une feuille de route visant à opérer

une transition énergétique dans le pays, vers un système sobre, basé sur des modes durables et économiquement performants.

Le Cerefe a souligné, dans ce rapport, l'importance de mettre la transition énergétique d'abord au service de l'économie nationale «comme catalyseur pour une véritable amorce de développement ascendant et soutenu de la nation».

Pour ce faire, le Commissariat a recommandé notamment d'identifier de manière «sereine et rigoureuse» tous les critères qui peuvent mener avec succès à l'objectif tracé, «sans pour autant verser dans l'improvisation et la précipitation qui ont prévalu jusqu'ici».

Nassim S.

Ouargla Sensibilisation au profit des jeunes dans les zones d'ombre

Des actions de sensibilisation ont été organisées par l'antenne de Ouargla de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) au profit des jeunes résidant dans les zones d'ombre et rurales, afin de les encourager à intégrer le monde de l'entrepreneuriat, a-t-on appris, hier, auprès de cet organisme.

Ces actions, qui entrent dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'agence, consistant notamment à promouvoir l'entrepreneuriat et le financement des projets adaptés aux besoins de chaque région, ont touché de nombreuses localités, à l'instar de Debliche, Oulet-Larbaâ, Ghars Bougoufala, Bamendil,

Hassi El-Bakrat et Sidi-Bensaci, a affirmé le chargé de communication de l'Anade (ex-Ansej), Salah Meddour. Lors de cette campagne, des cadres de l'Anade de Ouargla ont expliqué les avantages octroyés par le dispositif aux jeunes, l'allègement des procédures administratives notamment, a-t-il précisé. La démarche a pour objectif de motiver les jeunes des zones d'ombre et rurales à réaliser leurs projets dans différents domaines, permettant d'encourager leur insertion dans la vie socioprofessionnelle et économique, tout en contribuant à la génération d'emplois et au développement local, selon M. Meddour. Dans ce cadre, l'Agence

nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat s'emploie à accompagner les jeunes porteurs de projets dans l'ensemble des étapes de création de leurs micro-entreprises, a-t-il assuré.

L'antenne de Ouargla de l'Anade a fait état d'un total de 126 emplois créés dans 37 projets financés, durant l'année écoulée, au titre des formules dites triangulaires (apport personnel, banque et agence) et bipartite (apport personnel et agence), ainsi que 86 dossiers approuvés sur 366 déposés, ont indiqué les services de la wilaya dans un rapport sur l'exercice 2019.

K. L.

Béjaïa 14 800 stagiaires ont regagné les centres de formation

Après deux reports successifs dus aux mesures préventives contre le coronavirus et plus de 9 mois de vacances forcées, les centres de l'enseignement et de la formation professionnels ont ouverts leurs portes aux stagiaires.

Ces derniers ont regagné leurs ateliers à la faveur de la baisse de la courbe des malades dans la wilaya de Béjaïa et la mise en place d'un

protocole sanitaire en vue de prémunir les stagiaires et les le personnel (formateurs et fonctionnaires) de cette pathologie virale mortelle.

Le coup d'envoi a été donné à partir du centre de formation professionnel Lakhel-Younès du centre-ville. C'est ainsi que que 14 800 stagiaires ont rejoint les établissements du secteur de l'Enseignement et la formation professionnels à travers le terri-

toire de la wilaya de Béjaïa, ceci en attendant les stagiaires qui auront aussi à rejoindre le secteur de la Formation durant la session du mois de février prochain.

Les stagiaires ont été accueillis dans les 28 CFPA et 5 ISFP de la wilaya et par les 2 annexes ouvertes cette année, dont celle d'El-Kseur qui a été rattachée au CFPA de Toudja, et une autre Darguina qui a été rat-

tachée au CFPA de Kherrata.

Des centaines de stagiaires ont aussi été accueillis dans 32 centres de formation. Le protocole sanitaire mis en place a touché aussi le volet pédagogique avec la constitution de groupes de 20 stagiaires et 2 par chambre pour les stagiaires évoluant dans le régime d'internat. Notons que la rentrée officielle de la formation et de l'enseignement professionnels pour la ses-

sion est fixée pour le 28 février 2021. Les stagiaires sont invités à s'y inscrire : les inscriptions sont ouvertes depuis le 8 novembre 2020 et dureront jusqu'au 20 février prochain.

La sélection et l'orientation des stagiaires est programmée pour les 21, 22 et 23 février prochain, alors que les délibérations sont fixées pour le 24 février 2021.

H. Cherfa

Décret

L'ONS désormais sous la tutelle du ministre de la Numérisation et des Statistiques

■ Le décret exécutif conférant au ministre de la Numérisation et des Statistiques le pouvoir de tutelle sur l'Office national des statistiques a été publié au Journal officiel n° 74.

Par Salem K.

Ainsi, le décret exécutif n° 20-363 du 5 décembre 2020 stipule que «le pouvoir de tutelle sur l'Office national des statistiques est conféré au ministre de la Numérisation et des Statistiques qui l'exerce, conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur».

Par ailleurs, le JO n° 74 comprend également le décret exécutif fixant les attributions du ministre de la Numérisation et des Statistiques.

Selon le texte, «dans le cadre de la politique générale du gouvernement et de son programme d'action, le ministre de la Numérisation et des Statistiques est chargé de l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière de numérisation, de développement de l'information statistique, de l'organisation et du renforcement du système national statistique et d'assurer le suivi et le contrôle de sa mise en œuvre, conformément aux lois et aux règlements en vigueur».

Le ministère, poursuit le décret, est chargé notamment d'«élaborer et de veiller à mettre en œuvre, dans un cadre concerté, la politique nationale de promotion et de développement de la numérisation, de la transformation numérique des administrations publiques et des entreprises ainsi que de l'information statistique». Il s'agit également pour ce département ministériel de mettre en place, en concertation avec les départements



PHOTO: R.

ministériels concernés, les mécanismes permettant d'accompagner la transformation numérique à l'effet d'améliorer la qualité du service public, de promouvoir la compétitivité des opérateurs économiques nationaux par le biais du numérique, de veiller à la mise en place de l'environnement propice à la mise en œuvre d'une gouvernance électronique, en concertation avec les parties prenantes. En matière de promotion et de développement de la numérisation, le ministre est chargé de promouvoir l'usage des technologies du numérique, de proposer le cadre dans lequel s'inscrit le processus de numérisation permettant le partage des ressources et services ainsi que le développement de plate-forme d'échange des données.

Il s'agit également pour le ministère d'«œuvrer, de concert avec les départements ministériels, à la mise en place d'un sys-

tème d'information intégré d'aide à la décision, de procéder à la collecte, auprès des départements ministériels, des informations relatives aux projets de développement de la numérisation et de participer à l'émergence des services et des moyens de paiement électroniques pour la promotion et le développement du commerce électronique». Le ministère de la Numérisation et des Statistiques est également appelé à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement de la certification électronique, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité des systèmes d'information et de participer à la mise en place du cadre de normalisation et d'interopérabilité des systèmes d'information de l'Etat.

En matière de développement de l'information statistique et du renforcement du système natio-

nal statistique, le ministre de la Numérisation et des Statistiques est chargé d'élaborer et de proposer au gouvernement la politique nationale d'information statistique et de veiller à sa mise en œuvre, d'assurer la cohérence globale du système statistique et d'arrêter «toute mesure de nature à renforcer la coordination entre les structures en charge des statistiques» et de veiller à la mise en œuvre et à la réalisation de tous les travaux statistiques dans le domaine social, démographique, économique et environnemental.

Enfin, en matière d'économie numérique, le ministre est appelé à mener les actions de promotion de l'économie numérique.

A ce titre, il est chargé de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration du cadre légal et réglementaire relatifs au développement et à la promotion de l'économie numérique.

S. K.

Mines

Les modalités d'agrément des organismes de contrôle des équipements sous pression fixées

Les modalités et les conditions d'agrément et d'habilitation des organismes de vérification et de contrôle des équipements fonctionnant sous pression ont été fixées au Journal officiel n° 76.

L'arrêté fixant les modalités et les conditions d'agrément et d'habilitation des organismes de vérification et de contrôle stipule que «les organismes de contrôle des équipements fonctionnant sous pression, agréés par le ministre chargé des Mines, interviennent dans la vérification, l'inspection, le contrôle et l'expertise des équipements fonctionnant sous pression, y compris les requalifications périodiques».

L'organisme agréé doit disposer, d'une manière permanente, du personnel et des moyens nécessaires pour accomplir de façon adéquate ses missions, précise la même source.

De plus, les organismes agréés avant la publication du présent arrêté disposent d'un délai de dix-huit mois pour se conformer à ses dispositions.

Concernant la procédure d'agrément de ces organismes, toute personne physique ou morale désirant opérer dans cette activité «doit au préalable être accréditée par l'organisme algérien d'accréditation».

Ces organismes doivent également disposer de documents justifiant que le demandeur dispose d'au moins un diplôme de technicien supérieur ou équivalent dans les spécialités techniques avec une expérience d'au moins cinq années dans le domaine sollicité. L'agrément est délivré pour une durée maximale de cinq années renouvelable.

Par ailleurs, l'arrêté fixant les mesures particulières à certains appareils fabriqués en matériaux

composites contenant du gaz naturel comprimé-carburant à bord de véhicules automobiles a également été publié au Journal officiel n° 76.

Les équipements concernés par «appareil gaz naturel comprimé» sont : réservoir, bouteille ou récipient fabriqué, totalement ou partiellement, en matériaux composites d'une capacité en eau ne dépassant pas 500 litres, pour contenir le gaz naturel comprimé-carburant (GNC) à bord d'un véhicule automobile.

Cet arrêté concerne la fabrication, le montage, l'exploitation, la réalisation des épreuves réglementaires, le contrôle et l'autorisation d'utilisation du gaz naturel comprimé-carburant.

D'autre part, «la modification et la réparation du système gaz naturel comprimé sur les véhicules automobiles doivent être effectuées par un installateur

agréé par le ministre chargé des Mines», souligne le texte réglementaire. L'agrément est délivré aux demandeurs ayant une expérience dans la mécanique automobile, électricité automobile ou mécatronique automobile, et titulaire d'un certificat de qualification délivré par un organisme de formation compétent et agréé par le ministre chargé des Mines.

Tout véhicule automobile équipé d'un système gaz naturel comprimé doit porter, selon le cas, une ou plusieurs plaques métalliques, conformément à l'arrêté interministériel de 2005.

En outre, l'âge de l'appareil gaz naturel comprimé et l'âge du système gaz naturel comprimé sont fixés par le fabricant, «sauf, pour des raisons liées à la sécurité et à l'efficacité, l'expert des mines décide autrement».

F. H.

Monnaies

Légère hausse du dollar face à l'euro

LE DOLLAR montait légèrement mardi face à l'euro et à la livre britannique dans un marché des changes reprenant son souffle après une séance mouvementée la veille en raison de la découverte d'une variante du coronavirus.

Le dollar gagnait 0,18% face à l'euro à 1,2221 dollar pour un euro et 0,55% face à la livre à 1,3391 dollar pour un livre.

La veille, la livre avait fini dans le rouge alors que les frontières du Royaume-Uni étaient fermées par plusieurs de ses partenaires commerciaux après la découverte d'une nouvelle variante du coronavirus, qualifiée de plus contagieuse par les autorités britanniques.

Mardi, la monnaie britannique a commencé la séance en nette hausse face au dollar, avant d'effacer ce léger rebond en milieu de matinée.

«Cela donne vraiment le ton pour cette semaine», jugent les analystes de OFX qui préviennent qu'entre les négociations entre Bruxelles et Londres, qui se poursuivent à une semaine et demie de la fin de la période de transition post-Brexit, et la nouvelle vague de Covid-19, la volatilité sur la livre était accrue.

Le dollar, valeur refuge, avait fini lundi en légère hausse.

«L'appétit pour le dollar reste faible» en raison de la politique monétaire très accommodante aux Etats-Unis, ont expliqué les analystes.

Le billet vert avait touché son plus bas en deux ans et demi face à plusieurs monnaies avant le début des fêtes de fin d'année.

R. E.

APN Adoption à l'unanimité du projet de loi de règlement budgétaire 2018

LES MEMBRES de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté mardi à l'unanimité le projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2018, lors d'une plénière présidée par Slimane Chenine.

Etaient présents à cette séance de vote dudit texte de loi (PLRB 2018), le ministre des Finances Aïmen Benabrahmane et celle chargée des Relations avec le parlement Basma Azouar.

Pour rappel, le taux de croissance en 2018 avait atteint 1,4% contre 1,3% en 2017, tandis que les prévisions tablaient sur un taux de croissance de 1,7%.

Concernant le taux d'inflation en 2018, il a atteint 4,3% contre 5,6% en 2017.

K. N.

Zones d'ombre

Beldjoud préside une réunion de suivi du dossier

■ Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, a présidé, lundi, une réunion avec les walis et walis délégués, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, concernant la prise en charge du dossier du développement local en vue de pallier les lacunes enregistrées en matière de développement dans les zones d'ombre, indique un communiqué du ministère.

Par Anis Z.

Cette rencontre s'inscrit en droite ligne d'une série de réunions périodiques pour le suivi de la mise en œuvre des instructions du président de la République données lors de la première réunion gouvernement-walis, en février 2020, et qui ont été confirmées à l'occasion de la réunion d'évaluation qu'il avait présidée en août dernier, concernant la prise en charge du dossier du développement local pour pallier les lacunes enregistrées en matière de développement dans les zones d'ombre», ajoute la source.

La réunion a vu, à l'entame des travaux, «la présentation d'un exposé sur l'état d'avancement des projets de développement tracés au profit des zones d'ombre à travers les différentes wilayas du pays», précise le communiqué qui souligne que «le ministre a réitéré l'impératif respect des délais prévus concernant la mise en œuvre des projets enregistrés».

Plaidant pour «la poursuite de la prise en charge urgente des préoccupations prioritaires des citoyens, notamment celles ayant trait à leurs conditions de vie en pleine saison hivernale, à l'instar du raccordement au réseau de gaz naturel, à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et aux déplacements faciles des citoyens conformément aux engagements du président de la République», le ministre a rappelé «les instruc-



tions relatives à l'impératif recours aux solutions alternatives urgentes, si nécessaire, afin d'alléger le fardeau des conditions climatiques au profit de la population de ces régions».

Concernant les conditions de scolarisation des élèves, M. Beldjoud a mis l'accent de nouveau sur «la priorité capitale de ce dossier, notamment en ce qui concerne le transport, la restauration et le chauffage», insistant sur «la mobilisation de toutes les

ressources humaines et matérielles à leur profit, notamment au niveau des zones enclavées et montagneuses». Il s'est également enquis du niveau de progrès enregistré dans l'application des instructions données précédemment concernant les repas chauds, le transport et le chauffage.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le communiqué a conclu que la réunion tenue par visioconférence, a procédé à une évaluation de

l'application des mesures préventives prévues pour maîtriser la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

La réunion a également permis de consolider la coordination centrale/locale concernant l'élaboration du plan logistique nécessaire pour transporter, stocker et distribuer le vaccin, sur lequel travaille le ministère de l'Intérieur, conformément à ce qui a été décidé par le Premier ministre.

A. Z.

— Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merrad — «Création de postes d'emploi pour une meilleure prise en charge»

Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merrad, a affirmé, lundi à Tipasa, que la dynamique opérée dans les zones d'ombre était à même d'engager une réflexion sur leur revitalisation, à travers la création de postes d'emploi pour une meilleure prise en charge de ces zones à l'avenir.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite à cette wilaya pour s'enquérir de près de la situation des zones d'ombre, M. Merrad a précisé que «la relance des projets dans ces zones, durant l'année en cours, a insufflé une grande dynamique pour y améliorer les conditions de vie et y créer de l'emploi».

«Cette dynamique nous amène à engager une réflexion sur la possibilité de créer de nouveaux postes d'emploi à travers l'aménagement de micro-zones d'activité consacrées aux différentes spécialités de l'agriculture», a-t-il dit.

Il a cité, à titre d'exemple, la wilaya de Tipasa, une région agricole par excellence, où il y a possibilité de créer des micro-

zones d'activité pour la production de miel et dérivés ainsi que des huiles naturelles et autres produits, permettant d'associer la femme au foyer, aux côtés des jeunes, aux activités d'emballage et de conditionnement de certains produits agricoles. Rappelant le lancement de 50 % des projets de santé dans les zones d'ombre durant l'année en cours, en dépit de la situation financière difficile, le conseiller du président de la République a assuré que l'année 2021 sera «l'année des zones d'ombre par excellence».

Il a fait savoir que des enveloppes financières «considérables» avaient été allouées, au titre de la loi de finances 2021, dont 50 milliards de DA dans le cadre du programme du Plan communal de développement (PCD), 20 milliards de DA consacrés à l'amélioration urbaine et d'autres enveloppes financières octroyées à plusieurs secteurs en relation avec la vie quotidienne du citoyen, à l'image de la santé, l'éducation, les routes et le transport.

Concernant la wilaya de Tipasa, M. Merrad, qui était accompagné de M^{me}

Labiba Ouina, wali de Tipasa, a indiqué que les projets connaissent un taux d'avancement «appréciable», notamment les routes, les travaux de désenclavement, l'alimentation en énergie et la scolarisation. Cependant, il reste quelques problèmes en suspens, a-t-il dit, s'engageant à les régler, en coordination avec les autorités locales.

Cette 19^e visite du conseiller du président de la République dans des zones d'ombre intervient en application des instructions du président de la République pour s'enquérir de près de la situation de ces zones, afin d'unifier les visions avec les responsables locaux et d'adresser un message fort au citoyen, à travers la concrétisation de toutes les opérations programmées. Pour rappel, la wilaya de Tipasa recense 408 zones d'ombre réparties sur 27 communes auxquelles une enveloppe financière de 5,5 mds DA a été allouée. Lors de l'année en cours, 212 projets ont été lancés, dont 195 achevés. La réception des projets restants est prévue au premier trimestre de l'année prochaine.

Hatem B.

Blida Campagne de sensibilisation au profit des conducteurs de poids lourds

LA DÉLÉGATION nationale à la sécurité routière (DNSR) a lancé, lundi à partir de Blida, une campagne de sensibilisation sur les accidents de la route en saison hivernale, ciblant les conducteurs de poids lourds, a-t-on appris auprès des responsables en charge de cette opération. Cette campagne de prévention, lancée dans la matinée, par la DNSR en coordination avec l'entreprise Naftal et d'associations activant dans le domaine de la sécurité routière, sous le signe «En hiver, redoublez de vigilance», cible principalement les conducteurs de poids lourds, «à l'origine de 8 % des accidents de la circulation», selon les statistiques dévoilées par la chargée de communication auprès de cet organisme national, Fatima Khellaf. La station-service «Sidi Lekbir» de Meftah (extrême-est de Blida) a été la première étape de cette campagne qui se poursuivra tout au long de l'hiver, avec des haltes au niveau de nombreuses stations-service de l'autoroute Est-Ouest, a ajouté M^{me} Khellaf. Cette initiative touchera six stations-service situées sur l'autoroute Est-Ouest, soit celles de «Babor» à Sétif, «El Bibane» à Bordj Bou-Arréridj et «Cirta» à Constantine (Est du pays), ainsi que les stations de «Hamadna» et «Yelet» à Relizane et «Tiberkanine» à Ain Defla, à l'Ouest, a indiqué, à l'APS, le directeur de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement à Naftal, Hakim Briki. Selon M^{me} Khellaf, le choix de ces stations-service a été dicté par le «nombre considérable de conducteurs de poids lourds qu'elles reçoivent quotidiennement et la hausse de la violence des accidents enregistrés sur cette autoroute comparative-ment aux routes nationales», a-t-elle souligné. Elle a fait part, à ce titre, de l'enregistrement durant les 10 premiers mois de l'année en cours, de 1 300 accidents de la circulation causés par des poids lourds, ce qui a justifié cette campagne, a-t-elle indiqué. Cette campagne s'articule sur deux axes principaux dont la sensibilisation des conducteurs de poids lourds sur l'impératif du respect du code de la route et d'éviter les dépassements, qui sont en grande partie à l'origine d'accidents mortels de la route et l'excès de vitesse. Il s'agira, aussi, de sensibiliser ces mêmes conducteurs sur la nécessité d'éviter la surcharge, également considérée parmi les causes des accidents de la circulation et de la dégradation des routes. Les animateurs de cette campagne ont procédé, à l'occasion, à la distribution d'affiches, de brochures et d'un guide du chauffeur professionnel, destiné expressément aux chauffeurs de poids lourds, outre la projection de spots, de slogans et d'instructions routières, appelant dans leur ensemble à la vigilance lors de la conduite durant les intempéries notamment.

O. N.

Festival arabe du film-patrimoine

«Anamil Etaine» reçoit le Prix d'or

■ Le film documentaire algérien «Anamil Etaine» (Doigts d'argile), du réalisateur Hichem Remadeni, a obtenu le Prix d'or du 1^{er} Festival arabe du film-patrimoine organisé en Egypte. Ce documentaire, qui met en valeur le patrimoine algérien, suit les traces de potières locales lors des différentes phases de production d'ustensiles dans la pure tradition chaouie. Hichem Remadeni a réussi également à décrocher le Prix de l'excellence de l'idée et de la réalisation de ce festival, organisé sur le web en raison de la pandémie de Covid-19.

Par Abla Selles

Le confinement imposé à cause de la pandémie de Covid-19 a conduit le monde de la culture à organiser des événements en ligne. Il ne s'agit pas seulement de spectacles ou d'expositions, mais aussi de festivals et de compétitions internationales. C'est le cas du Festival arabe du film-patrimoine qui vient d'annoncer les lauréats de la première édition. Pour le Prix d'or de ce festival, c'est le réalisateur algérien Hichem Remadeni qui est lauréat de cette édition avec son film documentaire «Anamil Etaine» (Doigts d'argile).

«Anamil Etaine», qui a représenté l'Algérie au festival au côté de quatre autres documentaires, a obtenu la première place parmi cinquante films représentant huit pays arabes, a

précisé Hichem Remadeni. Le Prix d'argent est revenu au film «El Kenaoui, Sajir ennar», de l'irakien Mohamed Toufik, et le Prix de bronze au Jordanien Djamel Bakir pour son film «Founoun El khalifa».

Produit par la société Digital arts et financé par l'homme d'affaires Chaféi Melih, «Anamil Etaine» a été tourné au village Chouhada de la commune de Chechar (wilaya de Khenchela).

Le documentaire de 16 minutes suit les traces de potières locales lors des différentes phases de production d'ustensiles dans la pure tradition chaouie.

Un jury de spécialistes dont D' Ismat Yahia d'Egypte, Rania Hedad de Jordanie, Fayek Jerada de Palestine, Samir Faraj d'Egypte, Habib Nasri du Maroc, Ketiba El Jenabi d'Irak et Jalila El Mejouni de Tunisie, a dépar-



tagé les 21 œuvres qualifiées à la phase demi-finale. Le réalisateur Hichem Remadeni a également obtenu le Prix de l'excellence de l'idée et de la réalisation de ce festival, organisé sur



le web à cause de la pandémie de Covid-19. Le Festival arabe du film-patrimoine est le premier du genre à être dédié exclusivement au patrimoine. Il a été fondé par le réalisateur Islam Iz-

el-arab avec la participation de l'Algérien Noureddine Berrabeh et le parrainage de la société égyptienne Ismat Yahia pour la culture, les arts et le développement. A. S.

Issam Ben Chellal, lauréat du Prix Ali-Maachi

Sa pièce de théâtre sera mise en scène à Constantine

Le texte de théâtre «Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar», du poète Issam Ben Chellal, qui a décroché dernièrement le Prix du président de la République pour les jeunes créateurs «Ali-Maachi», sera mis en scène à Constantine, à l'occasion de la célébration du nouvel an amazigh (Yennayer), a-t-on appris au cours d'une cérémonie organisée en l'honneur du poète.

Un contrat pour la réalisation de cette œuvre théâtrale a été signé au

cours de cette cérémonie, tenue en présence des responsables locaux du secteur de la Culture et autres artistes de la wilaya de Constantine.

La nouvelle pièce théâtrale, mise en scène par Ali Aissaoui, sera produite par la maison de la culture Malek-Haddad, a déclaré sa directrice, Amira Deliou, ajoutant que le peintre, chanteur et écrivain de théâtre Salim Souhali, également commissaire du Festival du théâtre amazigh de Batna se

chargera de la chorégraphie et de la musique. A l'affiche de «Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar», un texte puisé du patrimoine amazigh, figure entre autres Karim Boudechiche, Saïd Boulemarka ainsi que de jeunes talents, a fait savoir la même responsable qui a affirmé que tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette œuvre ont été mobilisés. «Al Kourban Al Akhir li Arrous El Matar» se veut une contribution pour lutter contre le charlatanisme

et les superstitions persistant dans certains cercles de la société, a précisé le poète Issam Ben Chellal. Issam Ben Chellal qui avait été déjà décroché en 2018 le Prix «Ali-Maachi», le prix du président de la République pour les jeunes créateurs «Ali-Maachi», dans la catégorie poésie, a mis l'accent sur l'importance de ce prix dans «la promotion des talents au service de la culture algérienne».

L. B.

Ghardaïa

Relance des projets de restauration du patrimoine culturel

Pour parer à la décrépitude des monuments ancestraux d'une grande valeur historique, culturelle et touristique dans la wilaya de Ghardaïa, quatre projets de restauration et de réhabilitation viennent d'être relancés après avoir bénéficié de la levée de gel, a révélé à la presse le directeur de la culture et des arts par intérim de la wilaya.

Inscrits en 2014 avant d'être gelés dans le cadre des mesures d'austérité prises par les pouvoirs publics, pour un coût global de près de 50 millions DA,

ces projets portent sur la réhabilitation et la restauration du système ancestral de partage des eaux au lieu-dit «Litemza», de la mosquée «Al-khafiane», dans la commune de Ghardaïa, de la séguia Sidi-Slimane et le Ksar de Métili, dans la commune de Métili, ainsi que la clôture et les portes du ksar de Daya Ben-Dahoua, a détaillé Mohamed Alouani. Le programme de restauration et de réhabilitation de ces monuments ancestraux et historiques s'inscrit dans le cadre des efforts visant la préservation du patrimoine historique et cultu-

rel oasien omniprésent dans la vallée du M'zab, ainsi que la promotion touristique de la région et le traitement du bâti menaçant ruine dans les ksour de Métili et Daya ben Dahoua, a-t-il fait savoir. Ces actions, décidées en étroite collaboration avec des acteurs de la société civile, visent en premier lieu à valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la région de Ghardaïa, dans toute sa diversité, et à rendre plus attractive pour la mise en place d'un développement touristique durable, a-t-il souligné.

Le souci des acteurs de la cul-

ture à Ghardaïa est de valoriser le style architectural singulier légué par les aïeux dans la région du M'zab, classée patrimoine universel en 1982 par l'Unesco, ainsi que la richesse artistique et culturelle exceptionnelle de cette contrée.

Véritable musée à ciel ouvert, la pentapole du M'zab avec ses cinq ksour et son bâti traditionnel considéré comme des chefs-d'œuvre architecturaux uniques, ingénieusement conçus sous forme d'amphithéâtre épousant le site rocaillieux, et serpentée par une vallée prisée par les tou-

ristes, suscite un intérêt particulier des spécialistes, chercheurs, universitaires et autres étudiants en architecture et urbanisme.

Plusieurs monuments historiques et espaces religieux, des maisons remparts sur la façade et des fortifications des cinq ksour existants dans la vallée du M'zab (Béni-Isguen, Bounoura, El-Atteuf, Mélika et Ghardaïa), témoins d'une civilisation architecturale atypique et d'un passé historique séculaire, ont bénéficié d'une opération de restauration en 2015, signale-t-on.

F. H.

Agend'Art

Palais de la culture
Moufidi-Zakaria d'Alger
Jusqu'au 23 janvier 2021 :
Exposition collective d'art
plastique intitulée «En dépit de
la douleur, notre plume insuffle
de l'espoir».

Maison de la culture
Ahmed-Redha-Houhou
de Biskra
Jusqu'au 28 décembre :
Exposition de l'artiste-peintre
Houssein Laala.

Musée d'arts modernes d'Oran

Des artistes plasticiens font don de toiles

Sept artistes plasticiens ont fait don de toiles au Musée d'arts modernes d'Oran (MAMO), a-t-on appris auprès de cet établissement culturel.

Les toiles appartiennent aux artistes plasticiens Selka Abdelwahab, Hachemi Ameur, Kalouza Mohamed Amine, Cherif Slimane, Halima Salem, Chemirik Dalila et Kaissar Sid Ahmed, a indiqué, à l'APS, la conservatrice du patrimoine au MAMO, sis au centre-ville

d'Oran. Ces œuvres s'ajoutent à 11 autres toiles offertes par un groupe d'artistes, soit 18 toiles au total acquises par le MAMO, a fait savoir Hawa Khadidja, soulignant que «le nombre de toiles offertes aurait pu être plus important s'il n'y a pas eu le gel des activités culturelles à cause de la pandémie de Covid-19». Les sept toiles d'artistes issus de différentes wilayas du pays ont des thèmes variés, traitant notamment de la glorieuse

guerre de Libération nationale et des chouhada, de l'amour de la patrie, de la femme algérienne, ainsi que du patrimoine et de la calligraphie.

La conservatrice du patrimoine au MAMO a également annoncé qu'une exposition virtuelle de toiles est prévue l'année prochaine, au cours de laquelle des artistes seront honorés par des diplômes et attestations.

M. K.



Affaire Navalny

Moscou dénonce un «délire» de l'opposant et sanctionne l'UE

■ *Moscou a annoncé hier des contre-sanctions visant l'UE dans l'affaire de l'empoisonnement du principal opposant russe, puis qualifié de «délire» les révélations d'Alexei Navalny impliquant les services spéciaux russes.*

Par Mourad M.

La diplomatie russe a indiqué «avoir élargi la liste des représentants de pays membres de l'UE interdits d'entrer sur le territoire de la Fédération de Russie», sans publier de noms.

Le ministère des Affaires étrangères a expliqué réagir aux sanctions adoptées en octobre par les Européens contre six personnalités russes, dont Alexandre Bortnikov, le chef des services secrets (FSB), «sous prétexte de leur prétendue parti-

icipation à l'incident impliquant le citoyen Navalny».

Ces contre-sanctions ont été annoncées aux représentants des ambassades de France, d'Allemagne et de Suède, les trois pays dont des laboratoires ont identifié une substance neurotoxique militaire de type Novitchok dans l'organisme de l'opposant, alors hospitalisé à Berlin après son empoisonnement présumé en Sibérie le 20 août.

La Russie accuse en outre Berlin, mais aussi Paris et Stockholm et l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques de ne pas lui remettre leurs dossiers mettant en cause le Novitchok, substance développée à des fins militaires à l'époque soviétique.

Elle assure que M. Navalny n'avait aucun poison dans son organisme lorsqu'il avait été hospitalisé en Sibérie, et que faute de coopération de la part des Européens, aucune enquête ne peut être ouverte en Russie.

Hasard de calendrier ou non, la réaction russe aux sanctions européennes intervient alors qu'Alexei Navalny avait publié la veille une vidéo d'une conversation téléphonique dans laquelle il amène, sous une fausse identité, un certain Konstantin Koudriavtsev, présenté comme un expert des armes chimiques du FSB, à raconter certaines circonstances de la tentative d'assassinat dont il a été victime.

Pensant parler à un responsable du renseignement, l'individu dit avoir participé à la destruction de preuves et que M. Navalny avait été empoisonné par une substance étalée sur «la poche du slip» de l'opposant.

«Le malade souffre manifestement d'un délire de la persécution et (...) de certains symptômes de mégalomanie», a répliqué le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, jugeant aussi «freudienne» la référence au sous-vêtement.

Plus sobre, le FSB avait dénoncé lundi soir une «falsification» et une «provocation» orchestrées probablement avec l'aide de services étrangers.

L'organisation d'Alexei Navalny, le Fonds de lutte contre la corruption, a lui indiqué à l'AFP avoir déposé une plainte visant



Konstantin Koudriavtsev auprès du puissant Comité d'enquête de Russie.

Après la publication, le 14 décembre, d'une première enquête du site anglais Bellingcat en collaboration avec M. Navalny et des médias européens, Vladimir Poutine avait admis jeudi que l'opposant faisait l'objet d'une surveillance, mais souligné qu'il serait mort si l'on avait voulu le tuer.

La presse indépendante et les détracteurs du pouvoir russe se gaussaient eux de l'apparente humiliation du FSB, l'organisation héritière du KGB qui représente l'élite des services de sécurité et que Vladimir Poutine a dirigée dans les années 1990.

Dans les colonnes de «Novaya Gazeta», l'éditorialiste Ioulia Latiniua qualifie le coup porté par Navalny de «piège digne d'Hercule Poirot».

Sur les réseaux sociaux, les memes et blagues dénigrant le FSB se multipliaient, tandis que la vidéo de l'opposant a été vue

12,5 millions de fois en moins de 24 heures.

«Règle de base du renseignement : (...) ne jamais simplement accepter un appel de quelqu'un qu'on ne connaît pas. Apparemment, cela ne s'apprend pas à l'école du FSB», se moque sur Twitter, Wolfgang Ischinger, chef de la Conférence de sécurité de Munich, un ancien ambassadeur allemand spécialiste des tensions Occident-Russie. Les médias publics russes ont accordé, eux, une place minimale à l'affaire.

Bellingcat s'est spécialisé dans les investigations démasquant des agents russes supposés en analysant des bases de données ayant fuité ou étant vendus sur internet.

Avant l'affaire Navalny, ce site avait publié les noms des hommes du renseignement militaire russe responsables, selon lui, de l'empoisonnement en Angleterre au Novitchok d'un ex-agent double, Sergueï Skripal.

M. M.



Commentaire

Stratégie

Par Fouzia Mahmoudi

Depuis le début de la crise sanitaire qui a frappé la planète en début d'année, plusieurs personnalités politiques, dans le monde entier, en désaccord avec les stratégies restrictives de leurs gouvernements, ont pris la Suède comme un exemple à mettre en perspective. Effectivement, le royaume suédois avait décidé très tôt, après le début de la diffusion du Covid-19, de ne pas adopter de mesures répressives pour limiter les déplacements ou les rassemblements de personnes, ni même d'imposer le port du masque, ce qui est dans les commerces ou les transports en commun. Pourtant, depuis quelques jours, beaucoup pointent du doigt le changement de doctrine du gouvernement suédois face à une nouvelle augmentation des cas de contamination. Toutefois, le Premier ministre souhaite remettre les pendules à l'heure et assure cette semaine que son pays n'a pas changé de stratégie face au coronavirus en dépit du durcissement des recommandations et restrictions face au bilan de plus en plus lourd de la deuxième vague. «Je peux comprendre qu'on soit tenté de se demander : "La stratégie a-t-elle changé ?" Non, c'est exactement la même stratégie : veiller à limiter autant que possible la propagation de l'infection», a déclaré le Premier ministre, Stefan Löfven, dans une interview à la télévision publique SVT. «Mais il est clair qu'en fonction de la situation on peut aussi faire des changements», a-t-il affirmé. Contrairement aux dispositifs imposés largement ailleurs en Europe, la Suède a mené une stratégie différente, basée principalement sur des recommandations, sans confinement et quasiment sans mesures coercitives. Mais face à la remontée des cas et des morts depuis cet automne, le gouvernement a durci le ton mi-novembre, notamment en limitant les événements publics à une jauge de huit personnes maximum. Chacun est depuis appelé à ne fréquenter que les membres de son foyer. Si un confinement ou des fermetures complètes des bars, restaurants et magasins ne sont pas à l'ordre du jour, Stefan Löfven a présenté vendredi une nouvelle série de mesures et de recommandations plus strictes face à une deuxième vague qui a déjà emporté quelque 2 000 vies dans ce pays d'un peu plus de 10 millions d'habitants. Lundi, la Suède a également fermé pour la première fois sa frontière avec le Royaume-Uni et le Danemark, pour éviter avec ce dernier des transmissions liées au shopping transfrontalier. Introduction de jauges de visiteurs dans les commerces et les salles de sport, limitation des tables à quatre personnes maximum dans les restaurants, contre huit jusqu'à présent, et, encore plus symboliquement, recommandation de porter le masque dans les transports publics à partir de début janvier, notamment aux heures de pointe lorsque la distanciation est impossible, ont été annoncés. La Suède ne recommandait jusqu'ici le port du masque nulle part en dehors des services de santé, une position singulière en Europe et même dans le monde. Le pays scandinave va également présenter une loi temporaire permettant notamment de fermer les commerces et les restaurants, mais le texte ne doit entrer en vigueur que mi-mars, selon le plan du gouvernement. Des discussions sont toutefois en cours pour accélérer le processus. Ainsi, contrairement à ce qu'affirme le Premier ministre, s'est bien la stratégie globale du gouvernement suédois qui est profondément modifiée, même s'il ne tombe pas dans l'excès inverse à l'instar des Pays-Bas qui ont claquemuré leur population depuis une dizaine de jours. Reste à voir si la nouvelle politique sanitaire suédoise sera gagnante ou si le virus continuera, comme partout en Europe, à toucher toujours plus de monde.

F. M.

Présidentielle au Niger

Une première démocratique avec quelques ombres

Avec le départ du Président Mahamadou Issoufou, qui ne tentera pas comme d'autres chefs d'État l'aventure d'un troisième mandat, le Niger donne un exemple de démocratie. Malgré tout, les arrestations de leaders de la société civile ou l'éviction d'un opposant de la présidentielle du 27 décembre nuancent le tableau.

«Je respecterai scrupuleusement les dispositions de la Constitution de la République du Niger (...) Mon désir le plus ardent est de passer le pouvoir en 2021 à un successeur démocratiquement élu, ce sera ma plus belle réalisation, ce sera une première dans l'histoire de notre pays», a affirmé le Président Issoufou.

Le Niger, pays parmi les plus pauvres du monde, marqué par de nombreux coups d'État, n'a jamais vu deux présidents élus se succéder depuis l'indépen-

dance en 1960. La décision d'Issoufou de se retirer volontairement est une première pour le pays, et presque une exception en Afrique.

«Vous êtes un exemple pour la démocratie», a déclaré le Président français Emmanuel Macron sur Twitter, alors que nombreux présidents africains prolongent leur bail au-delà des deux mandats.

Les exemples les plus récents sont la Côte d'Ivoire et la Guinée, deux pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) dont le Niger fait partie.

Dans les deux pays, les deux présidents Alpha Condé et Alassane Ouattara ont contourné la règle des deux mandats maximum grâce à des changements dans la Constitution.

Si la décision d'Issoufou a été globalement saluée dans son pays comme à l'étranger, des adversaires restent sceptiques,

dénonçant la permanence au pouvoir de son parti.

«Lui-même Issoufou avait dit qu'il est difficile au Niger de faire un troisième mandat et que celui qui le tente sait ce qu'il risque. Donc, il ne fait pas un troisième mandat parce qu'il ne le veut pas, mais parce qu'il n'a pas le choix», estime Bounty Diallo, ex-militaire et enseignant à l'université de Niamey, faisant allusion au coup de d'État de 2010, qui avait vu l'armée renverser le très populaire Président Mamadou Tandja, désireux de faire un troisième mandat.

«Les élections vont avoir lieu au moment où elles doivent avoir lieu, dans le respect de la Constitution et avec, je pense, la mobilisation et la transparence nécessaire. Je crois que la qualité de l'élection au Niger sera une référence pour toute l'Afrique», a toutefois estimé le ministre des Affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian.



Judo/Championnats d'Afrique

Boutebcha : «L'objectif était de récolter un maximum de points, c'est chose faite»

LA SÉLECTION algérienne de judo a terminé sa participation aux 41^{es} Championnats d'Afrique à Antananarivo (Madagascar) avec six médailles (1 or, 3 argent et 2 bronze) en individuel et «surtout une bonne récolte de points» en prévision d'une qualification aux Jeux Olympiques de Tokyo-2020, a indiqué le directeur technique national (DTN), Salim Boutebcha. L'or est revenu à Amina Belkadi (-63 kg), l'argent à Sonia Asselah (+78 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Mohamed Sofiane Belrekaa (+100 kg) et le bronze à Fethi Nourine (-73 kg) et Kaouther Ouallal (-78 kg). «On a eu six médailles pour six athlètes engagés, dont quatre finalistes. Tous nos judokas ont engrangé davantage de points : 700 pour Belkadi, 490 pour les médaillés d'argent et 350 pour les 3^{es}. C'était notre objectif», a positivement Boutebcha, lundi, dans une déclaration à l'APS, signalant au passage la partialité de l'arbitrage lors de la demi-finale de Nourine face au Marocain Ahmed El Meziani, médaillé d'argent. Interrogé sur le niveau technique de ces championnats jugé «médiocre» par les observateurs, le DTN de la Fédération algérienne de judo a reconnu une faible participation des pays, estimant toutefois qu'il y avait «de la qualité, puisque dans chaque catégorie, les meilleurs du continent étaient présents et les vainqueurs sont bien classés dans le ranking olympique. Donc, nos athlètes n'ont pas à rougir de leur prestation. Nourine et Benamadi

avaient même le niveau pour être champions d'Afrique». Parmi les raisons qui ont quelque peu influé sur les résultats de certains judokas algériens, la préparation qui «n'était pas adéquate, selon le technicien. Avec un seul stage effectué pour certains athlètes (en raison du Covid-19) et une préparation locale entamée en retard, on ne pouvait pas s'attendre à une meilleure prestation, en comparaison avec l'Egypte dont les athlètes ont effectué un stage d'un mois en Ouzbékistan ou les Marocains qui ont pris part au dernier Grand Slam de Budapest». Néanmoins, le DTN s'est réjoui de la qualification de cinq athlètes algériens au Master de Doha (7-14 janvier 2021) qui est seulement ouvert aux 36 premiers judokas mondiaux de chaque catégorie. Il s'agit chez les messieurs de Benamadi (31^e) et Nourine (34^e) et en dames de Belkadi (32^e), Ouallal (32^e) et Asselah (31^e). «Le seul fait d'être qualifié vous offre 200 points, c'est énorme. Il faut que nos athlètes, du moins ceux susceptibles de se qualifier pour les JO-2020, soient présents au reste des tournois inscrits au calendrier de la Fédération internationale de judo (FIJ), car beaucoup de points restent à prendre», a souligné le directeur technique national. Selon le dernier classement olympique de la FIJ, actualisé après les Championnats d'Afrique de Madagascar qui ont pris fin dimanche, les judokas algériens sont bien placés et gardent des chances de qualification à Tokyo-2020.

Coupe de la CAF/Renaissance (Tchad)-ES Sétif à 15h

L'Aigle Noir souhaite confirmer

■ L'Entente de Sétif souhaite confirmer sa bonne santé en championnat, en venant à bout de la formation tchadienne de Renaissance pour le compte du match aller du premier tour de la Coupe de la Confédération africaine.



Les Sétifiens tenteront de revenir avec un résultat probant

Par Mahfoud M.

Les gars d'El Kahla sont euphoriques ces derniers temps, en raison de l'excellent parcours qu'ils enregistrent en championnat et la première position qu'ils occupent après trois succès et un nul et souhaitent donc continuer sur cette belle lancée en ramenant un résultat probant de ce déplacement à Ndjama. Certes, l'Entente ne connaît rien de l'adversaire, mais elle reste une des formations les plus connues en Afrique, grâce à ses deux succès en Ligue des champions. Pour les poullains d'El Kouki, la mission consiste

de ramener un résultat qui leur permettra de prendre option avant la manche retour qui les attend dans quelques jours à Sétif, où il s'agira de décrocher ce billet qualificatif, surtout que la compétition africaine reste un des objectifs qui tient beaucoup à cœur l'équipe dirigeante qui a pris le club en main il y a quelque temps. Les Sétifiens devront bien gérer ce match et rester concentrés sur leur sujet de bout en bout et éviter donc toute déconcentration qui pourrait leur coûter cher, d'autant plus que l'adversaire sera à l'affût de toute erreur défensive surtout. Le plus important pour la formation de l'Entente serait

de bien cadrer sa zone et se lancer ensuite dans des attaques rapides pour tenter de déstabiliser l'arrière-garde de Renaissance et pourquoi pas trouver la faille et marquer pour jouer la manche retour avec plus d'aisance. Cela n'est pas impossible pour les gars des Hauts-Plateaux, surtout qu'ils sont en confiance grâce à leurs résultats positifs en championnat et à l'abnégation des joueurs, mais surtout au coaching gagnant de l'entraîneur tunisien qui a compté sur des jeunes joueurs qui ont fait leurs preuves malgré leur manque d'expérience.

M. M.

Ligue des champions (2^e tour préliminaire - aller)

CRB-Gor Mahia reprogrammé au 26 décembre

LE MATCH CR Belouizdad-Gor Mahia du Kenya, prévu mercredi au stade du 5-Juillet (20h45) et comptant pour le 2^e tour préliminaire (aller) de la Ligue des champions d'Afrique de football, aurait été reprogrammé au samedi 26 décembre, selon le président du club kényan, Ambrose Rachier. «Notre match contre le CR Belouizdad se jouera désormais samedi 26 décembre. Nous avons réussi à obtenir la reprogrammation de cette rencontre à cette

date, car il était difficile pour nous de trouver un vol pour l'Algérie en raison de la fermeture de l'espace aérien liée à la pandémie de Covid-19», a indiqué le président de Gor Mahia, dans une déclaration accordée lundi soir au site Goal. Attendue lundi après-midi à Alger sur un vol en provenance de Doha (Qatar), la délégation de la formation kényane ne figurait pas parmi les passagers. La direction du CRB a informé aussitôt la commission d'organisation des com-

pétitions de la Confédération africaine (CAF) ainsi que la Fédération algérienne (FAF), en attendant la réponse de l'instance continentale, sachant que le trio arbitral tunisien désigné pour officier ce match se trouve à Alger depuis dimanche. «Notre arrivée à Alger est prévue entre le 23 et 24 décembre. Nous partirons quand ils nous le diront», a-t-il ajouté. Le président de Gor Mahia est revenu sur la situation difficile que traverse son club sur le plan financier,

poussant certains joueurs à vouloir boycotter les matchs de l'équipe. «Actuellement, nous n'avons pas d'argent et faisons de notre mieux pour payer les joueurs. Nous partirons pour l'Algérie avec des joueurs volontaires, nous n'allons forcer personne à voyager avec nous. C'est un match que nous voulons gagner et nous devons travailler avec des joueurs prêts à jouer pour nous», a-t-il conclu. La seconde manche est fixée aux 5-6 janvier 2021 à Nairobi.

Ligue 1 (5^e journée)

CSC-USMA à l'affiche, la JSS pour une place de leader

LE DUEL entre le CS Constantine et l'USM Alger constituera l'affiche de la 5^e journée de Ligue 1 de football, prévue aujourd'hui, alors que la JS Saoura, en appel à Magra, tentera de se hisser provisoirement en tête du championnat. Cette 5^e journée sera tronquée de trois rencontres, en l'occurrence Olympique Médéa - CR Belouizdad, NA Hussein-Dey - ES Sétif et JS Kabylie-AS Aïn M'illa, en raison de la participation du CRB, de l'ESS et de la JSK aux compétitions africaines interclubs. Le CSC (14^e, 3 pts), auteur de trois matchs nuls de rang, tentera de signer son premier succès de la saison face à une équipe de l'USMA (17^e, 2 pts) où rien ne va plus.

Sèchement battue lors de la précédente journée à domicile par l'OM (1-3), l'USMA traverse une zone de turbulence. Quelques jours après le limogeage de l'entraîneur François Ciccolini, pour avoir boycotté la cérémonie protocolaire à l'issue de la Supercoupe face au CR Belouizdad (1-2), le directeur général sportif Antar Yahia pourrait connaître le même sort. Un autre faux pas risque de mettre déjà le nouveau coach des «Rouge et Noir», le Français Thierry Frogier, dans une situation inconfortable. De son côté, la JS Saoura (2^e, 8 pts), invaincue jusque-là, se rendra à l'Est du pays pour défier le NC Magra (10^e, 4 pts), dont l'entraîneur Mohamed Bacha a été limogé

dimanche. Un succès des gars de Béchar leur permettrait de grimper provisoirement en tête du classement. Le MC Alger (4^e, 7 pts), auréolé de sa qualification pour le prochain tour de la Ligue des champions, sera en appel à l'Ouest pour croiser le fer avec le RC Relizane (6^e, 6 pts). Les Algérois, qui voyagent bien (4 points sur 6 possibles, ndr), devront rester vigilants face à une équipe du RCR qui s'était imposée le week-end dernier en dehors de ses bases devant le CA Bordj Bou-Arreridj (1-0). Pour sa part, le MC Oran (6^e, 6 pts) enchaînera avec un deuxième derby de suite, quand il se rendra chez la lanterne rouge l'USM Bel-Abbès (20^e, 1 pt), moins d'une semaine après avoir signé

sa première victoire de la saison, à domicile face au WA Tlemcen (2-1). Sans les services de ses nouvelles recrues, pas encore qualifiées, la formation de la «Mekerra» sera appelée à puiser dans ses réserves pour éviter le faux pas de trop. Quant au Paradou AC (10^e, 4 pts), il partira favori à domicile contre le CABBA (17^e, 2 pts), confronté à une crise de résultats et dont les joueurs sont à la recherche d'un sursaut d'orgueil. A Skikda, la JSMS (14^e, 3 pts), largement battue lors de la précédente journée à Aïn M'illa (3-0), est appelée à revoir sa copie, à l'occasion de la réception de l'ASO Chief (10^e, 4 pts), laquelle se trouve dans l'obligation de réagir suite à la défaite concédée à la maison

face à la JSK (0-2). Enfin, le WAT (17^e, 2 pts) cherchera à décrocher son premier succès depuis son retour parmi l'élite, à domicile face à l'US Biskra (6^e, 6 pts), tenue en échec le week-end dernier sur sa pelouse par le PAC (1-1).

Le programme :
Mercredi 23 décembre 2020 :
 PAC- CABBA 14h30
 CSC-USMA 14h30
 JSMS- ASO 14h30
 NCM-JSS 14h30
 RCR-MCA 14h30
 WAT-USB 15h00
 USMBA-MCO 15h00
Reportés :
 OM-CRB
 NAHD-ESS
 JSK-ASAM

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Accidents de la route

19 décès et 947 blessés en une semaine

DIX-NEUF personnes ont trouvé la mort et 947 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers différentes régions du pays, du 13 au 19 décembre courant, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Relizane, avec deux personnes décédées et 23 autres blessées, précise la source.

La Protection civile a été sollicitée, en outre, pour l'extinction de 413 incendies urbains et industriels.

Par ailleurs, un total de 1 630

agents de la Protection Civile et 234 ambulances ainsi que 176 engins d'incendie ont été mobilisés, durant la même période, par la direction générale de la Protection civile pour effectuer 348 opérations de sensibilisation des citoyens et de désinfection générale des quartiers à travers 48 wilayas, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Les opérations de désinfection ont touché l'ensemble des infrastructures, édifices publics et privés, quartiers et ruelles, conclut le communiqué de la Protection civile. D. O.

Béchar

Prochain ensemencement de poissons de gambusie

UNE OPÉRATION d'ensemencement d'alevins de gambusie (*Gambusia affinis*) dans les barrages et autres plans d'eau à travers le pays sera lancée prochainement sous le pilotage des directions locales du secteur de la Pêche et des Ressources halieutiques, a-t-on appris, hier, du directeur de ce secteur à Béchar.

Le secteur va entamer prochainement une opération nationale d'ensemencement dans différents sites de barrages, cours d'eau, étangs et oueds, d'alevins de gambusie, petite espèce de poisson d'eau douce qui se nourrit principalement des larves de moustiques, et ce, dans le cadre de la lutte biologique contre les maladies à transmission vectorielle, notamment la leishmaniose transmise par les moustiques à l'homme, a déclaré à l'APS, Djamel Boulekheissaim. La dissémination de ce poisson entomophage dans les plans d'eau

à travers le pays permettra une lutte biologique efficace contre les populations larvaires de moustiques ainsi qu'une diminution sensible des taux d'agressivité des moustiques qui transmettent plusieurs pathologies à l'homme, telles que le zika, la dengue et le chikungunya, a-t-il expliqué.

En novembre dernier, il a été procédé par les services du secteur, avec la contribution de plusieurs secteurs d'activités, à l'ensemencement de 5 000 alevins de gambusie à travers plusieurs sites d'eau de la daïra de Taghit (97 km au sud de Béchar), a signalé M. Boulekheissaim.

Une opération similaire portant sur l'ensemencement de 2 000 alevins de la même espèce de poisson sera réalisée jeudi prochain dans des sites naturels similaires de la région de Tindouf, a fait savoir le même responsable.

K. N.

Enquête sociale sur la qualité du service public de l'eau

10 000 foyers seront touchés à Oran

UNE ENQUÊTE sociale nationale relative à la qualité du service public de l'eau, à lancer au mois de janvier (bien janvier) prochain dans les différentes wilayas du pays, touchera 10 000 foyers dans la wilaya d'Oran, apprend-on, hier, des acteurs de l'enquête. Les chargés de l'enquête entendent établir un état des lieux sur tout ce qui concerne le service public de l'eau, avec les points forts et les points faibles, dans l'objectif d'améliorer le service et combler les lacunes, explique Nacer Boukari, directeur de l'Agence

du bassin hydrographique Oranie-Chott Chergui, qui est chargé de la réalisation de l'enquête dans la wilaya d'Oran.

Il s'agit d'une enquête nationale qui devra mettre le doigt sur les problèmes et défaillances, explique-t-on au cours d'une conférence de presse organisée hier au niveau de la direction locale de l'hydraulique, en présence des différentes institutions qui participent à la réalisation de cette enquête (ONA, Seor, Agir, ADE, DRE).

Ce sondage qui englobe 62 questions, touchera 10 000



Béjaïa

Grève des travailleurs des travaux publics

Les travailleurs des travaux publics de la wilaya de Béjaïa sont en grève depuis deux jours pour lancer de nombreuses revendications.

Par Hocine Cherfa

Ils exigent l'amélioration de leurs conditions de vie par la valorisation des salaires et des primes, et l'amélioration de leurs conditions de travail par l'octroi de tenues de travail et moyens matériels, entre autres. Plusieurs subdivisions ont, en masse, adhéré à ce mouvement de grève de trois jours auquel a appelé la Fédération de wilaya des travaux publics et de transport affiliée au Syndicat national autonome des travailleurs de l'administration publique. On compte les subdivisions de Souk El-Tennine, Aokas, Kherrata, Amizour, Seddouk, entre autres. Les travailleurs en grève ont arboré des pancartes annonçant leur entière adhésion au mot d'ordre de grève réclamant l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, dont l'octroi

des primes de transport, restauration, la prime de risque liée au coronavirus, l'attribution des heures supplémentaires, la promotion du personnel et la révision à la hausse de leurs salaires. Les grévistes dénoncent le travail précaire dans lequel ils évoluent en permanence. Dans un communiqué qui a précédé la grève, la coordination de wilaya du Syndicat national autonome des d'administration publique (Snapap) de la wilaya de Béjaïa explique que «la grève a été observée pour cause de problèmes socioprofessionnels des travailleurs en suspens, exprimant toute sa solidarité avec

les travailleurs des travaux publics face à la détérioration du pouvoir d'achat et les risques auxquels ils sont exposés». Les auteurs du communiqué dénoncent «l'acharnement contre les syndicalistes dont ceux de l'école maritime, illégalement suspendus et privés de leurs salaires depuis neuf mois, ainsi que les adhérents de la section syndicale de la direction du logement, victimes d'une machination arbitraire», lit-on dans le document. Ils ont également lancé un appel aux autorités afin d'«intervenir pour dénouer le problème et éviter le pourrissement».

H. C.

Tizi-Ouzou

Sonelgaz fait état de 210 cas d'agression d'ouvrages durant 2020

Depuis le début de l'année en cours, la direction de la distribution a enregistré 210 cas d'agression sur le réseau de distribution d'électricité et de gaz durant le premier semestre, dont 134 cas d'agression sur le réseau de distribution de gaz naturel et 76 cas sur le réseau de distribution d'électricité (aérien et souterrain), a indiqué, hier, la direction de la Distribution de l'électricité et du gaz de Tizi Ouzou dans un communiqué.

Ces agressions influent directement «sur la qualité et la continuité du service et provoquent de nombreux désagréments aux abonnés, ainsi que des pertes pour l'entreprise qui compren-

ent notamment la quantité d'énergie non distribuée et les coûts de réparation de ces défauts causés par ces agressions sur le réseau de distribution d'électricité et du gaz. Ces agressions d'ouvrages peuvent présenter aussi des conséquences graves pour les populations, les biens et l'environnement», a ajouté la même source.

Par régions, le district de Larbaa Nathen a enregistré 32 cas, suivi par celui d'Azeffoun avec 30 cas d'agression. La direction de la distribution de l'électricité et du gaz de Tizi ouzou a déposé 123 plaintes depuis le début de l'année en cours auprès des autorités judiciaires.

Hamid M.

Y. N.